

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 25 du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 21 septembre 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint – M. Cyril PETRARU, Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. le Maire), M. Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Marie-Henriette ELIE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN)

Absents : M. Michel MORACCHINI, Mme Charlene MARIE, Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Alain CIEREN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	4	16	16	0	0

DEL2023-047 - Affaires foncières : Régularisation de l'occupation d'une bande de terrain de 12 m² au profit de Monsieur TIRARD et Mme JOSSE – 7, allée Beauséjour

M. TIRARD Alain et Mme JOSSE Evelyne sont propriétaires d'un terrain situé au n°7, allée Beauséjour, cadastré ZL 140.

Ils occupent une bande de terrain communale de 12 m² qui jouxte leur propriété à détacher de la parcelle cadastrée ZL 130.

Ils indiquent par courriel du 08/09/2023 que celle-ci avait été « intégrée » à leur terrain par une clôture (dans le prolongement de la limite Sud de la parcelle voisine ZL 487) avant l'acquisition de leur propriété. Un projet de document d'arpentage avait été réalisé afin de permettre le transfert de cette bande de terrain et d'entériner son intégration à la parcelle ZL 140, celle-là même qui appartient à Monsieur TIRARD et Mme JOSSE.

Cette situation n'a jamais été régularisée.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la régularisation de cette affaire et de valider la vente de cette portion de parcelle de 12m² environ suivant le plan de principe ci-joint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU le Code de l'Urbanisme ;
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/02/2019 et modifié le 23/06/21 et le 09/02/23 ;
VU les plans figurant les parcelles précitées ;
VU le courriel de M. TIRARD et Mme JOSSE en date du 8 septembre 2022 ;
VU l'avis favorable de la Commission Affaires foncières du 07 février 2023 ;
VU le plan de principe de la portion de terrain de 12m² environ à détacher de la parcelle ZL 130 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la vente d'une portion de terrain de 12 m², à détacher de la parcelle ZL 130 appartenant à la commune de Barbâtre telle que figurée sur le plan de principe ci-joint, au profit de Monsieur TIRARD Alain et Mme JOSSE Evelyne, propriétaire de la parcelle contigüe, cadastrée ZL 140 ;
- **DECIDE** de fixer le prix de vente à 250€ le m² ;
- **DECIDE** que l'ensemble des frais notariés associés à cette vente ainsi que les éventuels frais de diagnostic technique, d'établissement de Document Modificatif du Parcellaire Cadastral ou de tout document relatif à la délimitation du terrain sont à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE
Le 02/10/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 02/10/2023

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
Alain CIEREN

